



Temps de travail hebdo réel et sur le contrat

Par **lilix75**, le **21/04/2010** à **13:19**

Bonjour,rrnVoilà je suis assistante polyvalente dans une société de courtier d'assurances en région parisienne et aurais des question concernant mes heures de travail.rnJ'arrive au bout d'un CDD de 6 mois et vais bientôt signer un CDI d'où mes questions.rnSur mon contrat actuel (il n'y aura qu'un avenant normalement pr le passage du CDD au CDI) est stipulé que j ai un contrat de 37 heures hebdo. J'en fais 39h par semaine et ai 12 RTT par an.rnEst-ce réglementaire ?rnDe plus, toutes les 3 sem./ 1 mois, j effectue comme tous les autres (qui sont tous cadres, je suis la seule non cadre) de la société, une permanence le vendredi soir pendant 1h donc 40h par semaine tous les mois environ.rnEst-ce légal? et cette heure supplémentaire ne m'est évidemment pas payée et n'est pas stipulée sur mon contrat.rnMerci beaucoup d'avance pour votre aide.

Par **Cornil**, le **25/04/2010** à **00:19**

Bonsoir "lilix75" rnPour la compensation sous forme de RTT, voir l'accord d'entreprise ou la convention collective, qui peuvent tout prévoir en ce domaine y compris un nombre de jours de RTT inférieur à la récupération en heures supplémentaires.rnMais si tu es payée sur une base 37h, les 12 jours de RTT ne sont pas loin de les valoir : 2h pendant 52- 12 (semaines où tu prends un jour de RTT) - 5 (semaines de congés) = $2 \times 35 = 70$ h majorées à 25% soit 87,5 h. 12 jours = 84h en horaire 35h. rnCependant 2h par semaine doivent t'être alors payées avec qualification d'heures sup. et majorations et avantages fiscaux Sarkozy à la clef. rnSinon, bien évidemment, la 40ème heure certaines semaines doit elle aussi t'être payée en heures sup. rnBon courage et bonne chance. rnrnCornil :Vieux syndicaliste de droit privé, vieux "routier" bénévole du droit du travail, et des forums à ce sujet, mais qui n'y reste que si la discussion reste courtoise et argumentée. Les forums ne sont pas à mon avis un "SVP JURIDIQUE

GRATUIT" ne méritant même pas retour, et doivent rester sur le terrain de la convivialité, ce qui implique pour moi à minima d'accuser réception à l'internaute qui y a répondu. Qu'il sache que son intervention n'est pas tombée aux oubliettes (merci, c'est comme on le sent!).
Ingénieur informaticien de profession (en préretraite)